

**ASSEMBLÉE NATIONALE**4 juillet 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1211

présenté par

Mme Ménard, Mme Lorho, Mme Thill, M. Son-Forget et M. Naegelen

-----

**ARTICLE 31**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il n'est pas souhaitable que les questions bioéthiques soient tranchées par ordonnance. Il est préférable qu'elles fassent l'objet d'un débat au sein du Parlement.